

## **MAIRIE DE LE RETAIL**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 8 JUILLET 2021**

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, salle des Associations.

**Présents**: Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT

Messieurs Charles BARRIBAUD, Sébastien BERGUER, Jean-Pascal GUIOT, Arnaud POIRAUT

**Excusés/Pouvoir** : Damien DAVIGNON pouvoir à Arnaud POIRAUT

Rémy NEAU pouvoir à Sébastien BERGUER

Date de la convocation : 30 juin 2021

#### **Ordre du jour** :

- création du poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
- entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires – avenant à la convention de prestation de services à titre gratuit
- constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de matériels de bureautique, information et réseau
- référent communication
- décision modificative budgétaire n°2 après vote du budget primitif 2021
- achat machine à reliure
- formations : plateforme élévatrice-engins de chantier
- mare route des Eaux
- devis pose de gouttières au Logis de la Forêt
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20H30 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER. Madame le Maire demande à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour, l'objet suivant :

- **Achat photocopieur**

La requête est acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Approbation Procès-Verbal** :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 3 juin 2021, soulève des observations.

Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à son adoption.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

A la réunion, Madame le Maire avait convié Monsieur Jean-Pierre Georges, directeur du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, à qui a été donné la parole pour la mare route des Eaux.

#### **• CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE :**

##### **Délibération : 037-08-07-2021**

Le Maire de la commune de le RETAIL,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions, article 3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80 ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié (article 11) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu l'arrêté en date du 9 mars 2021, portant établissement des lignes directrices de gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels après avis du Comité technique en date du 3 février 2021;

Il est arrêté :

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2021. Le personnel concerné est :

- Philippe JEAN : avancement de grade à compter du 8 juillet 2021

<b>Part respective des femmes et des hommes promouvables et susceptibles d'être promus</b>		
	Nombre agents susceptibles d'être promus (voir ci-dessus)	Nombre agents promouvables (voir tableau avancement)
Hommes :	1	1
Femmes :	0	0

**Article 2** : un arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Voix : 11 « Pour »

**• ENTRETIEN DES EQUIPEMENT COMMUNAUX AFFECTES A L'EXERCICE DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES – AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES A TITRE GRATUIT :**

**Délibération : 038-08-07-2021**

VU l'article L.5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 8 juillet 2021, approuvant la convention de prestation de services à titre gratuit, relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2021 ;

CONSIDERANT que les communautés de communes et leurs, communes membres, peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ne dispose pas des moyens internes nécessaires pour assurer les travaux d'entretien réguliers des équipements situés sur la Commune et affectés à l'exercice de ses compétences ;

CONSIDERANT que, dans un souci de mutualisation et d'efficience des moyens d'action, la Communauté de communes a confié cet entretien à la Commune, aux termes d'une convention conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité de prolonger cette convention par voie d'avenant, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant de prolongation de la convention de prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant de prolongation de la convention de prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Voix : 11 « Pour »

**• CONSTITION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS DE BUREAUTIQUE-INFORMATIQUE ET RESEAU :**

**Délibération : 039-08-07-2021**

Afin d'obtenir les meilleurs prix d'achat des matériels de bureautique, informatiques et réseau, il est envisagé de constituer un groupement de commandes conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, permettant de coordonner et d'optimiser la passation du marché public afin de répondre aux besoins de plusieurs collectivités dont la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, les communes d'Adilly, Allonne, Amailloux, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénerly, Fomperron, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Le Retail, Le Tallud, Lhoumois, Ménigoute, Parthenay, Pompaire, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germier, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine.

Une convention constitutive fixe les modalités de fonctionnement du groupement et désigne la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine « coordonnateur du groupement », qui sera chargé de la passation, la signature, la notification ainsi que l'exécution administrative du marché, l'exécution financière restant à la charge de chacun des membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution du groupement de commandes pour l'achat des matériels de bureautique, informatiques et réseau et d'y adhérer,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Voix : 11 « Pour »

**• REFERENT COMMUNICATION :**

**Délibération : 040-08-07-2021**

La Communauté de Communes de Parthenay Gâtine se propose de créer un réseau de référents issus de chaque commune, afin de mutualiser les savoir-faire et les outils professionnels de chacun. Il est demandé d'identifier au sein de l'équipe municipale un référent « Communication ».

Sébastien Berguer et Carine Bernard seront référents. Cette information sera transmise à la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine.

Voix : 11 « Pour »

**• DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 APRES BUDGET PRIMITIF 2021 :**

**Délibération : 041-08-07-2021**

Suite à la vente du véhicule communal C15, de marque Renault, et afin que les crédits soient approvisionnés, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

articles	désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
2183	Matériel de bureau	1 500€	+100€	1 600€
024	Produits des cessions d'immobilisations	600€	+100€	700€

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter d'apporter au budget primitif 2021 les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises au-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et autorise les écritures budgétaires ainsi présentées.

Voix : 11 « Pour »

**• DEVIS MENUISERIE FENETRES DE LA MAIRIE :**

**Délibération : 042-08-07-2021**

Les menuiseries des deux fenêtres de la mairie, côté rue, sont très abîmées. Des devis ont été demandés auprès d'artisans. Après étude de ces derniers et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de E.U.R.L Menuiserie Bluteau d'Allonne, pour un montant de 7 300.00€HT soit 7 701.50€ TTC, dépense imputée au compte 21311, section investissement du budget communal.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget primitif 2021, et afin que les crédits soient approvisionnés, doit être prise une **décision modificative n°3**. Il est, ainsi, proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

articles	désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
21311	Hôtel de Ville	0€	+7 800.00	7 800.00€
2313-0127	Construction	60 215.75€	-7 800.00€	52 415.75€

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter d'apporter au budget primitif 2021 les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises au-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et autorise les écritures budgétaires ainsi présentées.

Voix : 11 « Pour »

**• ACHAT MACHINE A RELIURE :**

**Délibération : 043-08-07-2021**

Les registres de délibérations et d'arrêtés ne sont pas reliés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire l'achat d'une relieuse auprès du fournisseur SIMAB pour un montant de 543.00€ HT soit 651.60€TTC. Cette dépense sera imputée à l'article 2188, section investissement, du budget communal.

Voix : 11 « Pour »

**• FORMATIONS – PLATEFORME ELEVATRICE/ENGINS DE CHANTIER :**

**Délibération : 044-08-07-2021**

Suite aux demandes de formations de l'adjoint technique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient :

- formation engins de chantier (mini-pelle) – 20 et 23 septembre ECF de la Crèche
- formation conduite de plate-forme élévatrice – 27 et 28 septembre ECF de Parthenay

Le montant des journées de formations s'élève à la somme de 592€.

Voix : 11 « Pour »

**• ACHAT MARE ROUTE DES EAUX :**

**Délibération : 045-08-07-2021**

Monsieur Jean-Pierre Georges est venu étayer le compte-rendu de la visite du 19 mai, visite de la mare route des Eaux. Avaient été émis les éléments suivants :

- projet d'achat de la mare par le Syndicat avec réalisation de travaux (réaménagement de l'accès - sécurisation des abords du site - apport outils pédagogiques « scolaires-grand public » / communication)
- propositions de travaux subventionnées, si acquisition de la mare : terrassements – mise en place d'un ponton d'observation / de panneaux pédagogiques – bac de décantation pour filtrer les eaux pluviales – abattage d'arbres morts – réorganisation de l'entretien de la végétation

Monsieur Jean-Pierre Georges rappelle à l'assemblée que si le projet est retenu par la commune, celle-ci serait pleinement associée aux décisions de travaux ainsi qu'aux orientations de gestion. La gestion dite « courante » serait assurée par les services techniques de la commune avec l'aide d'un technicien de rivière pour appréhender au mieux les éléments associés à la faune et à la flore

La dite mare pourrait servir de « vitrine » pour la Commune, le Syndicat ainsi que la Communauté de Communes.

Madame le Maire a remercié Monsieur Georges de son intervention et demande aux membres présents de s'exprimer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, maintient sa volonté de faire l'achat de la dite mare comme en délibérer lors de la séance en date du 6 mai 2021, délibération n° 025-06-06-2021.

Voix : 11 « Pour »

• **DEVIS GOUTTIERES AU LOGIS DE LA FORET :**

En l'absence de Damien Davignon, en charge du dossier, ce sujet est reporté au prochain conseil.

• **ACHAT PHOTOCOPIEUR :**

**Délibération : 046-08-07-2021**

Le photocopieur présente une panne qui s'avère onéreuse en coût de réparation. Des devis ont été demandés auprès de prestataires. Après étude de ces derniers et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de Central Copie pour un montant d'achat de 980€ HT soit 1 176€ TTC, auxquels seront ajoutés les coûts copies (N/B 0.0050€ TTC – couleur 0.050€ TTC).

Pour la préparation, l'installation, le paramétrage et la formation sur site, la collectivité devra s'acquitter de la somme de 130€ HT.

Voix : 11 « Pour »

• **QUESTIONS DIVERSES :**

**Amicale des Donneurs de Sang :**

Lysiane Deschamps, présidente de l'Amicale des Donneurs de Sang, remercie vivement la municipalité pour la mise à disposition de la salle d'activités, à titre gratuit, pour leur soirée du 11 juin.

**Randonnées estivales 2021 - la Marouette Gâtinaise :**

Organisation définie pour la randonnée du jeudi 15 juillet, départ du logis de la Forêt. Randonnée clôturée par le verre de l'amitié offert par la commune.

**Permanences élus référents mairie et locations de salle durant la période des vacances :**

Jusqu'au 25 juillet : Véronique GILBERT

Du 26 juillet au 6 août : Sébastien BERGUER

Du 7 au 13 août : Carine BERNARD

Du 14 au 23 août : Jean-Pascal GUIOT

Le 28-29 août : Sébastien BERGUER ou Carine BERNARD (location salles)

**Réunions :**

7 juillet : réunion sur la fibre. Sébastien Berguer, référent, relate à l'assemblée les principaux éléments évoqués

8 juillet : réunion PNR (Parc Naturel Régional), salle de la Guichetière à Secondigny. Eléments principaux de cette réunion donnés par Jean-Pascal Guiot : présentation du Pays de Gâtine et de ses missions, dont le fil conducteur des prochaines années, est le projet de Parc Naturel Régional

**Distributeur de pains :**

Dossier à revoir après les vacances.

**Abonnements téléphonie :**

Sébastien Berguer s'interroge sur la fin des contrats d'engagements téléphoniques :

ADSL Mairie : 15/07/2022

ADSL Salle du Logis : 30/06/2022

Lignes analogiques : mairie – Fax – salle des Associations : 16/07/2022

Ligne analogique hébergement : 05/07/2022

Pack ADSL salle du Logis : 13/09/2022

**Prochaine réunion de conseil : mercredi 21 juillet 2021, 20h30 Salle des Associations**

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-trois heures.

**La Présidente**

Véronique GILBERT

**le Secrétaire**

Sébastien BERGUER

**Les Membres**

Charles BARRIBAUD

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON  
**Excusé/pouvoir**

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU  
**Excusé/Pouvoir**

Arnaud POIRAUT